

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUATRE OCTOBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.*

*Date de la convocation : 28 septembre 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :**

**Membres du Bureau :** Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, David BURLLOT, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Serge GUINARD, Philippe HERCOUET, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Josianne JEGU donne pouvoir à David BURLLOT,
- Jean-Luc GOUYETTE donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Thierry ANDRIEUX, Thierry GAUVRIT, Éric MOISAN, Nicole POULAIN.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Pierre LESNARD

**Délibération n°2022-120**

Membres en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Pouvoirs : 2

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE  
PARC D'ACTIVITES DE LA QUENOTTERIE (HENANBIHEN) – CESSION DE PARCELLES – M. BERNARD**

L'entreprise de menuiserie de M. Jean-Marie BERNARD est installée depuis 2015 dans un atelier de 128 m<sup>2</sup> en micro entreprise au sein de la pépinière d'entreprises « Ménerpoles » sur la commune du Gouray. Il réalise de la menuiserie générale, des agencements ainsi que de la fabrication de meubles. En manque de place pour développer son activité, M. BERNARD a pour projet de construire un atelier de 300 m<sup>2</sup> sur le parc d'activités de la Quenotterie dans un premier temps et de réaliser une extension de stockage de 60 m<sup>2</sup> dans un second temps.

M. BERNARD sollicite l'acquisition du lot n°1 (1 195 m<sup>2</sup>) cadastré 076000YH173 du Parc d'Activités de la Quenotterie pour y implanter son projet d'atelier.

Au regard de :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 1<sup>er</sup> juin 2022 sur cette cession et les modalités qui s'y attachent,
- L'avis des domaines du 21 septembre 2022 estimant la valeur vénale du bien à 17 925 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Il est proposé de vendre au prix de 15€ HT le m<sup>2</sup>. Ce prix de cession intègre les travaux d'aménagement réalisés par Lamballe Terre & Mer dans le cadre de la viabilisation du site.

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession des parcelles 076000YH173 de 1 195 m<sup>2</sup> situé sur le Parc d'Activités de la Quenotterie à Hénanbihen au bénéfice de la micro-entreprise de M. BERNARD ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 17 925 € HT, soit 15 € HT/m<sup>2</sup>,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor,

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

12 OCT. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :  
De la transmission en Préfecture le  
De la publication le

13 OCT. 2022

13 OCT. 2022

Pour le Président,  
Par délégation,  
Directrice Générale Adjointe des Services,  
Anne-Claire GUILLET